

ACTUALITE SOCIALE 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Visio *

À NOUS RETOURNER au plus tard le 11 janvier 2023 pour le groupe Visio A
au plus tard le 18 janvier 2023 pour les groupes Visio B et C

- soit par mail à : formation@tenfrance.com
- soit par courrier (SCP D'AVOCATS – Formation Actualisation Sociale –
CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

Nous souhaitons participer, **en distanciel (visioconférence en direct)**, à votre stage de formation "Actualité sociale 2023" au prix de **1 410 € HT /personne pour 6 séances** (préparation et remise d'une documentation incluses), **par visioconférence (en direct)**

** il est impératif que vous disposiez d'une caméra et d'un micro*

ENTREPRISE / ASSOCIATION

Raison sociale : Effectif :

Adresse :
.....

Responsable de la formation ou responsable hiérarchique (obligatoire)

NOM – Prénom : Fonction :

Adresse mail :

STAGIAIRE(S) A INSCRIRE

		VISIO A*	VISIO A*	VISIO C*
1	Nom-Prénom :			
	Mail :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tél :			
2	Nom-Prénom :			
	Mail :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tél :			
3	Nom-Prénom :			
	Mail :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tél :			

* cf calendrier annexé à la proposition

Cachet de l'entreprise

Date et signature

Toute inscription est définitive. En cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés.
En cas d'absence à une ou plusieurs séances, une participation forfaitaire d'1/6 du montant total par séance manquée, non imputable sur le budget formation, sera demandée à l'entreprise. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.